

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignant; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 octobre. — Le *Morning-Chronicle* publie l'extrait d'une lettre où l'on assure positivement que l'armée russe, sous les ordres du général Wittgenstein aurait passé le Pruth et commencé des hostilités contre les Turcs. Ce journal cependant élève lui-même des doutes sur l'authenticité de cette nouvelle, bien qu'il la tienne d'un gentleman qui la lui a garantie, en signant la lettre qui la contient.

— Les bruits qui ont couru sur des troubles qui auraient éclaté dans le Chili n'ont aucun fondement raisonnable. Des lettres de Santiago, datées du premier juillet, n'en disent absolument rien.

— Lord Cochrane et son épouse sont partis d'Edimbourg lundi pour revenir à Londres.

— Le monument que la nation anglaise fait élever à la mémoire de la princesse Charlotte, dans la chapelle de St. George, à Londres, est presque achevé, et le public sera sous peu admis à le voir.

— On mande de Guatemala, en date du 18 juillet: « L'envoyé de notre gouvernement près celui de Colombie est de retour ici, et a apporté l'acte de reconnaissance de l'indépendance de Guatemala, ainsi qu'un traité d'alliance offensive et défensive entre ces deux nations, signé à Bogota le 15 mars dernier. Les principaux articles de ce traité établissent la base d'une alliance offensive et défensive contre l'Espagne et ses dépendances.

Il est dit dans ce traité qu'on prendra des mesures pour réunir toutes les sections de l'ancienne Amérique espagnole par un lien général d'alliance offensive et défensive; les deux nations s'engagent aussi à résister à toute demande d'indemnité que pourrait faire l'Espagne, pour la perte de ses colonies.

FRANCE.

Paris, le 12 octobre. — M. le colonel Frémont, un des envoyés d'Haïti, a visité cet après-midi les appartements des Tuileries. Il était conduit par l'un de MM. les gentilshommes ordinaires de la chambre du roi.

— Paris est livré en ce moment à une épidémie de petite vérole. La mortalité croît de jour en jour et rien n'annonce encore la fin prochaine de ce fléau destructeur.

— On vient de construire sur le Rhône, entre Tain et Tournon, un pont suspendu en fil de fer, composé de deux travées de 80 mètres d'ouverture chacune. L'une d'elle a été chargée de 1500 quintaux, sans éprouver la moindre avarie.

— Les journaux de Londres contiennent une proclamation incendiaire qu'ils disent avoir été publiée en Espagne pour favoriser la conspiration de Bessières: il y est avancé entr'autres maximes de même espèce, que les ministres de l'église ont reçu de Dieu le pouvoir de déposer les rois qui ne les défendent point, et de mettre de vrais chrétiens sur le trône. Comme l'*Etoile* y voit une indiscrétion encore intempestive de la part du parti qu'elle prend, elle soutient que la pièce est fautive et apocryphe.

— Le prospectus de l'emprunt d'Haïti a paru aujourd'hui. On le distribue chez M. C. Ternaux, J. Gandolphe et compagnie, etc., etc., rue des Fossés-Montmartre, n. 2. L'emprunt est de trente millions remboursables par séries, qui seront tirées au sort chaque année, de manière à ce que la totalité de la somme prêtée soit remboursée dans vingt-cinq ans. Les sommes prêtées porteront intérêt à six pour cent. Il sera adjugé publiquement et au dernier enchérisseur au domicile de M. Ternaux. Il y a peu de gouvernements en Europe qui pussent exposer leur crédit à une pareille épreuve.

— L'*Etoile* publie la bulle du pape, datée de Rome le 19 août, qui déclare annulée l'élection de M. Guillaume Vet à l'évêché de Deventer. La bulle, en mentionnant la lettre du 13 juin, par laquelle M. Vet annonce son élection à S. S., dit: qu'à la vérité cette lettre est remplie de miel, et annonce le respect et l'obéissance envers le saint-père, mais qu'il s'y montre engagé dans les mêmes erreurs, opposé avec la même opiniâtreté aux saints canons, etc.

« Puis donc, y est-il dit, que Guillaume Vet ne diffère en rien de ceux contre qui nos prédécesseurs ont cru avec raison devoir sévir, après avoir épuisé les ressources de leur tendresse paternelle, nous, marchant sur leurs traces respectables, nous avons résolu de lui faire éprouver les mêmes censures » etc., etc.

Cours de la bourse du 12 octobre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 75. — Act. de la banque, 2150 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 85 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 85 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 11 octobre. — Le brick grec le *Cimon*, qui a conduit en Angleterre les députés grecs, est un très-joli vaisseau; il porte 10 canons; et l'équipage avec les officiers forment 55 personnes. La marine grecque nationale compte 44 bricks parmi lesquels il y en a de plus grands; en outre il y a beaucoup de

bâtiments armés des particuliers qui combattent à côté de la marine nationale. Les Grecs à bord du *Cimon* paraissent des marins excellents, et cette circonstance ne contribue pas peu à exciter un intérêt populaire en leur faveur.

— *The British Press* dit au sujet de la défense d'enrôlement pour les Grecs: dans ces circonstances, il nous fait plaisir d'annoncer, comme nous le pouvons, d'après une bonne autorité, que les communications qui ont eu récemment lieu entre les cours des grandes puissances, ont amené un arrangement parmi elles, selon lequel elles prendront immédiatement des mesures pour mettre fin à une lutte si affligeante pour l'humanité, en proposant une médiation qu'aucune des parties belligérantes ne saurait refuser.

— D'après des rapports de Napoléon de Romanie, en date du 18 août, Conduriotti, président du gouvernement grec, rétabli de sa maladie, est arrivé d'Hydra. Il s'est de nouveau chargé de la présidence.

Francfort, le 11 octobre. — D'après des nouvelles de Corfou, la marine grecque a maintenant une supériorité décidée le long des côtes occidentales de l'Épire; elle capture tous les navires destinés pour les ports turcs de cette province, ainsi que ceux qui se hasardent à en sortir.

— Des lettres de Venise portent que deux bâtiments de guerre, dont l'un venant de Syra en quatre jours, et l'autre de Zante en sept, ont répandu la nouvelle qu'Ibrahim-pacha avait été assassiné à Navarin par un Candiote musulman qui avait voulu venger la mort de trois de ses compatriotes mis à mort par l'ordre du visir. Ces lettres ajoutent que lorsque le capitain-pacha aperçut la division navale des Grecs à l'entrée du golfe de Patras, il coupa ses câbles et s'enfuit en toute hâte, en abandonnant les embarcations et près de 6,000 hommes de troupes qu'il avait débarqués près d'Anatolico, et que toutes ces troupes ont été prises ou tuées en pièces par les Grecs.

— La *Gazette de France* répond aujourd'hui en ces termes aux écrivains qui déplorent l'abandon où on laisse les Grecs: Avec un peu plus de bonne foi, ils reconnaîtraient que la croix obtient des puissances chrétiennes un assez touchant hommage par la neutralité qu'elles s'imposent. En d'autres circonstances, avec un autre allié, ce qu'elles devraient à la cause commune, ce serait de prêter main forte au souverain outragé. Une considération les arrête, une seule; il leur répugne de fournir des armes à une domination principalement fondée sur des dogmes ennemis, et qui toujours fidèle à son origine, fait de l'apostasie la rançon des captifs. La neutralité seule pouvait concilier de si grands intérêts.

Ainsi, si les Grecs n'eussent point été des chrétiens, on aurait aidé à les tuer; mais en considération de ce qu'ils sont nos co-religionnaires, on veut bien, par une faveur spéciale, se contenter de les laisser égorgés; quelle magnanimité! qu'ils sont nobles et touchants ces effets de la fraternité en Jésus-Christ!

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 15 OCTOBRE.

Le roi est arrivé le 12 de ce mois à 9 heures et demie du matin à La Haye.

— On écrit de Louvain, le 12 octobre:

Les travaux du collège philosophique dont S. M. a accordé l'établissement à cette ville, avancent vers leur fin, et tout annonce que l'auditoire, qui sera une des plus vastes salles du pays, sera couvert avant l'hiver.

Les travaux de construction et la confection du mobilier ayant été répartis entre la plupart des ouvriers de la ville, y occasionnent une grande activité, et tous bénissent l'administration qui les a appelés à y participer. Les seuls serruriers se plaignent d'être exclus de ce partage général: en effet la serrurerie est fournie par une fabrique de la province de Liège à des prix qui sont d'environ 120 pour cent au-dessous de ceux que les artisans de Louvain demandaient pour des objets absolument semblables, et c'est bien à regret que la commission, chargée de la direction des travaux, s'est trouvée dans l'impossibilité de pouvoir les employer.

— Il y a quinze jours environ, un étranger traversait le parc à Bruxelles, pour aller chez un autre étranger qui logeait rue Royale, le premier voit se promener seul dans le parc un officier en redingote sans aucune décoration; il s'adresse à lui pour connaître la demeure de la personne chez laquelle il avait à faire. Je vais vous y conduire, répond l'officier, en prenant le papier sur lequel était indiquée l'adresse de la personne que l'on demandait. Il sort du parc avec l'étranger, et le papier à la main il voit les numéros des maisons; il s'arrête devant celle où celui-ci voulait aller: c'est ici, dit l'officier, et, saluant l'étranger, il rentre au parc. Un des gardiens du parc avait vu ces deux personnes s'acheminer ensemble; il guetta l'étranger à la sortie de la maison où il était entré, et fut au devant de lui pour lui demander s'il connaissait la per-

sonne qui l'avait conduit du parc à la rue Royale ; non, lui dit-il : Hé bien ! c'est le roi, lui dit le gardien. Ce trait de bonté et de popularité mérite certainement d'être connu. »

(Journal de Gand.)

— La cour d'assises a condamné aujourd'hui Denis-Joseph Ren-son, âgé de vingt-quatre ans, manoeuvre, domicilié à Hodimont, aux travaux forcés à perpétuité, à la marque et au carcan, comme coupable de vol d'effets d'habillement sur un chemin public et à l'aide de violence.

— La Gazette universelle d'Augsbourg contient la lettre suivante de Constantinople, du 10 septembre : « Ibrahim pacha a continué son mouvement rétrograde de Tripolitza, et s'est dirigé sur Nisi, suivant d'autres, sur Navarin. On en conclut que son armée doit être très-affaiblie. On doute qu'il reçoive bientôt les renforts qu'il attend d'Egypte, vu qu'il a éclaté dans l'île de Candie une insurrection sérieuse. Les insurgés se sont rendus maîtres de quelques points fortifiés, et paraissent compter sur un grand nombre de partisans.

» Reschid-pacha, depuis que son assaut contre Missolunghi a échoué, se trouve de sa personne à Arta, ce qui a fait courir le bruit que le siège de Missolunghi était entièrement levé. Mais, du côté de terre, les turcs le menacent toujours.

« D'après des nouvelles de Smyrne, du 6 septembre, l'escadre américaine en était partie la veille, et l'on ne savait pas positivement où elle allait. M. Townshend Washington était arrivée de Napoli à Smyrne, et le commandant de l'escadre américaine l'avait, disait-on, blâmé de sa conduite dans la Morée. On attendait également à Smyrne le général français Roche. Pour le moment, Napoli de Romanie paraît n'avoir rien à craindre des égyptiens.

« La tranquillité règne dans cette capitale, et la destitution du Silihdar-aga, qui était favori du sultan, et de l'aga des janissaires, n'a eu aucune suite. »

— On lit ce qui suit dans le Spectateur oriental sous la rubrique de Constantinople, le 1^{er} septembre :

Les ministres de la sublime Porte ont manifesté leur mécontentement sur le grand nombre de bâtimens de guerre qui se trouvent maintenant dans l'Archipel. Ils prétendent que les commandans de ces bâtimens montrent une grande partialité en faveur des Grecs ; mais ils se plaignent avant tout du commodore Hamilton, sur la conduite duquel la Porte a reçu des renseignemens, qui prouvent que cet officier anglais se mêle directement des affaires des Grecs. On assure qu'Ibrahim-pacha a fait à la Porte un rapport rempli de griefs les plus sérieux contre cet officier et les capitaines des autres bâtimens anglais, qui, à son exemple, font ouvertement cause commune avec les Grecs.

Le divan paraît aussi avoir connaissance des négociations du commodore avec les primats des îles, et le gouvernement des insurgés établi à Napoli de Romanie. On ajoute qu'Ibrahim a prétendu dans un rapport ultérieur que, sans les Anglais, il serait depuis long-tems maître de Napoli de Romanie et de toute la Morée.

L'apparition d'une escadre américaine dans l'Archipel donne pareillement de l'inquiétude au ministère turc. Enfin la Porte a reçu aussi des rapports sur l'entrée publique en Morée de plusieurs officiers français, qui ont même pris le commandement de corps de troupes. On cite notamment le général Roche, à qui le commandement de Napoli de Romanie a été confié. Tous ces différens rapports ont déterminé le Divan à porter des plaintes tant à l'ambassadeur de France, qu'au chargé d'affaires d'Angleterre, et à leur demander des explications. La Porte insiste principalement sur le rappel du commodore Hamilton, et de tous les autres anglais qui se trouvent parmi les Grecs. Elle fait la même demande relativement aux français qui combattent dans les rangs des Grecs. On ne connaît pas encore les réponses qui ont été faites à ces notes du Reis-Effendi. »

Les journaux de la Flandre nous apprennent que le tribunal correctionnel de Gand s'est occupé le 13, de l'affaire de M. l'abbé baron de Zinzerling, directeur du petit séminaire de Gand, auteur d'un article inséré dans le Courrier de la Flandre ; que M. de Zinzerling a été condamné à un an et un jour d'emprisonnement, et aux frais du procès ; et M. Poelman, éditeur du journal, à deux mois de prison. Il est fort étrange que dans une affaire aussi importante, et heureusement assez rare chez nous, où la liberté de la presse est respectée, aucun journal ne nous donne quelques détails sur le genre de reproche que l'on faisait à l'article incriminé, ni sur la défense de l'accusé. L'audition des témoins en secret, est, comme nous l'avons déjà répété bien des fois, un abus qui refroidit singulièrement la curiosité du public si intéressé d'ailleurs à connaître les décisions judiciaires et surtout à pouvoir les apprécier ; mais nous ne croyons pas que cette raison ait été assez puissante pour détourner l'attention d'un procès où il s'agit de la liberté de la presse. Quelqu'autre influence que nous ne pouvons soupçonner, quelque considération grave inconnue a pu seule retarder la publicité de cette affaire qui sera probablement bientôt connue. En attendant, ce que nous en dit l'article laconique, que nous venons de citer, suffit pour nous apprendre que le tribunal de Gand a profité d'un exemple donné depuis long-tems par les tribunaux de France, en matière politique. Plus d'une personne étrangère à la connaissance de nos lois pénales se sera demandé sans doute pourquoi cette condamnation à un an et un jour d'emprisonnement ? Le voici : L'article 58 du code pénal porte que les coupables condamnés à un emprisonnement de plus d'un an, seront, en cas de nouveau délit, condamnés au maximum de la peine, qui pourra même être élevée jusqu'au double, etc. Voilà la précieuse utilité d'un jour d'emprisonnement, il rend inévitable l'application du maximum de la peine en cas de récidive et c'est ainsi que ne manquent jamais d'en user les juges prévoyans, en pareil cas. *Van Hulst.*

Encore une nouvelle preuve à l'appui de l'efficacité du système des impôts modérés. Quelques journaux français et tout récemment encore le Journal de Paris, prédisaient à l'Angleterre un déficit dans ses recettes à l'occasion de la diminution des droits d'entrée opérée par les derniers bills de M. Huskisson. Eh ! bien les recettes de la douane, pour le trimestre qui vient de s'écouler excèdent de 160,000 liv. (4 millions de francs) celles du trimestre correspondant de l'année dernière. *Van Hulst.*

CLOTURE DES LISTES DE SPA. — Année 1825.

M. le docteur D. . . . vient de publier, comme il le fait chaque année, sous le titre de Clôture, et à la suite de la dernière liste des personnes qui ont visité Spa, en 1825, une notice des événemens de la saison.

C'est avec peine que nous remarquons dans la prose, d'ordinaire si poétique, de M. le docteur D. . . . une dégradation de couleur très-sensible, une fâcheuse renonciation au style inversif. A peine retrouvons-nous quelques-unes de ces tournures piquantes que nous nous sommes plus à faire connaître l'année dernière à nos lecteurs.

Voici le début de la notice de 1825. « De tous les matériaux sanitaires découverts jusqu'à ce jour dans le vaste domaine de la nature, et que la science ne cesse d'exploiter en faveur et pour le soulagement de l'homme malade, doivent de droit figurer au premier rang les eaux minérales qui jaillissent sur les différens points du globe, etc.

On trouve cependant ici quelques-unes des qualités du style brillant et plein d'harmonie qui se faisait remarquer dans les précédentes notices. Le vaste domaine de la nature est de la haute poésie, du Chateaubriand tout pur. Quel nombre dans cette phrase en faveur et pour le soulagement, et quant au doivent de droit, c'est une heureuse inversion digne du chœur d'Blodie et d'Ipsiboe.

En parlant des effets salutaires produits cette année par les eaux de Spa, propres à relever éminemment leur ancienne réputation, l'auteur remarque avec beaucoup de sagacité que « tous ces précieux avantages, si constants pour ceux qui les ressentent et si agréables pour ceux qui les voient éclore, ne peuvent que répandre un nouvel éclat sur une médication qui triomphe de tant de maux, parfois si rebelles à beaucoup d'autres remèdes. »

M. le docteur constate ce que nous avons fait remarquer : la diminution de l'amour du jeu, qui, pendant cette saison, a été, dit-il, converti en passe-tems et en dissipation : « Certes en adoptant ce mode d'amusement, l'homme recueille la plénitude de ses jouissances, la société tous ses charmes, et la philanthropie son existence ; en admirant cette dernière vertu, je dois, etc.

L'auteur termine par une espèce de description de l'incendie du Sart, dont quelques passages rappellent le bel orage de Quincampoix, que nous devons à la plume brillante mais un peu paresseuse de l'auteur des finement petits de la littérature, et des annonces de la vente du beau château de Tiff. « Là, ils (les étrangers accourus de Spa) réunissent tous leurs efforts à la généralité des citoyens pour tâcher d'arrêter les progrès effrayans des flammes, qui maîtrisent tous les moyens employés par le funeste effet de la chaleur solaire, de la sécheresse et surtout par le manque d'eau ; dans cette pénible circonstance, tous ont la douleur de voir leurs efforts et leurs travaux devenir infructueux ; alligés de cette scène tragique, ils retournent sur leurs pas, en tenant ce langage, etc. »

Lebeau.

STATISTIQUE. — Progrès de la richesse en Angleterre (Voir notre N^o d'hier.)

Métaux. — L'Angleterre nous présente pour les métaux le même progrès d'industrie que pour les substances végétales. La production du fer fondu a augmenté d'une manière considérable ; elle n'était que de 22,000 tonneaux en 1750 ; elle s'est élevée à 250,000 tonneaux en 1806, à 180,000 en 1816 ; enfin à 600,000 en 1824. Le fer national a remplacé dans le marché intérieur le fer étranger, bien que, cependant, dans certains cas particuliers, il ne puisse pas se substituer au fer suédois. L'exportation s'est accrue ; elle n'était vers 1766 que de 11,373 tonneaux (taux moyen des années 1765, 6, 7) ; pour les années 1804, 5, 6, le taux moyen a été de 28,009 ; pour 1822, de 94,008.

Le progrès n'a pas été aussi rapide dans les mines de cuivre. Et cependant, à juger d'après les ventes du comté de Cornouailles, la production a doublé dans les vingt-cinq dernières années. Mais la production nationale ne suffit pas pour les manufactures, et une importation considérable est nécessaire.

Vent-on une preuve de l'état de prospérité de cette importante branche d'industrie que les Anglais nomment hardware, la fabrication des ouvrages métalliques ? Il ne faut que jeter un regard sur les villes où l'on travaille les métaux. L'accroissement de leur population montre le progrès des manufactures. Et encore faut-il observer que c'est surtout à ce genre de travail que s'appliquent les machines. En 1801 Birmingham comptait 73,670 habitans ; sa population en 1821 était de 106,722 ; dans le même espace de tems la population de Sheffield, de 45,755 habitans, s'est élevée à 65,275 ; celle de Wolverhampton de 12,505 à 18,380.

(La suite à un n^o prochain.)

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 14 octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts à la cote d'hier. CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 178 p. 0/10 de perte ; le Londres court et à terme ont été recherchés à la cote d'hier ; le Paris court et à terme se sont traités à la cote d'hier ; le Francfort court a été offert à 36 9/16, le papier à six semaines à 36 5/16 et les trois mois à 36 1/16.

MARCHANDISES. — Il s'est traité 18 caisses indigo Bengale, de l'ordinaire violet rouge au surfon bleu violet, de fl. 7 90 c. à fl. 9 73 3/4 c. ; 3 sacs rons Cochenille argentée à fl. 12 17 1/4 c. ; et 25,000 l. bois de Campêche coupe Jamaïque à fl. 5 1/4.

150 Barriques riz de la Caroline ont été vendues, le prix n'en est pas connu.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 13 octobre.

Dette active, 58 1/4 3/4 1/2. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 9/64. Bill de chance, 23 1/4 3/4 1/2 Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rent. remb., 88 3/4 89 88 7/8. Lots de 67 69. Act. soc. com., 99 3/4 100 1/4 100.

TAXE DU PAIN. — Du 15 octobre.

PAIN DE { Seigle. . . 4 s. 1 l.
Ménage . . 6 s. 3 "
Blanc. . . 9 s. 2 l.

TEMPÉRATURE DU 15 OCTOBRE.

A 9 h. du mat. 12 1/2 au-dessus 0 ; à 4 h. ap.-midi, 13 d. au-dessus.

VILLE DE LIÈGE.

Le public est informé que le 24 courant, aux deux heures de relevé, l'administration des taxes municipales fera vendre à l'entrepôt, situé à St. Thomas, par le ministère de M. Lebrun, courtier, deux paquets contenant ensemble quarante-cinq bouteilles et six jambons.

Liège, le 15 octobre 1825.

L'inspecteur, TIMON.

ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORETS DU CINQUIÈME RESSORT.

Renouvellement des baux de bacs et bateaux de la province de Liège.

Le lundi 31 octobre prochain, il sera procédé devant M. le gouverneur de la province de Liège, ou son délégué, à l'hôtel du Gouvernement rue Agimont à Liège, au renouvellement des baux de bacs et passages d'eau de la province de Liège, qui expirent le 31 décembre prochain nommément ceux de Hermalle-sous-Argenteau, des Croisiers, St. Remi, Paradis, Rivage-en-Pot, Flémalle-Grande, Engis, Bas-Oha, et Seilles sur la Meuse, Grosses-Battes, Esneux et Comblain au pont sur l'Ouette.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux du greffier des états de la province, des commissaires de district de Liège, Huy, Verviers et Waremme, au secrétariat de la régence de Liège, chez tous les receveurs des domaines de la province et à l'administration des domaines, eaux et forêts du 5me. ressort à Liège, rue pied du Pont-d'Ile, n. 766.

On informe le public que le jeudi 27 octobre courant à 10 heures du matin, il sera procédé devant la régence de la ville de Liège, dans une des salles de la maison commune à la location par voie de soumission des emplacements des boutiques des galeries du palais de justice de Liège, telles qu'elles sont démarquées et dans l'ordre de leur numéro, et ce pour le terme de neuf ans à commencer du 25 décembre prochain.

Les offres devront être faites en monnaie des Pays-Bas, et les soumissions devront être rédigées sur timbre, appuyées d'un certificat de moralité délivré par le directeur de police et approuvé par le bourgmestre de la résidence des soumissionnaires.

Les soumissions devront être remises cachetées au secrétariat de la régence de Liège, avant les dix heures du matin du jour fixé pour l'adjudication.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la recette des domaines à Liège, au secrétariat de la régence et dans les bureaux de l'administration des domaines, eaux et forêts du 5e ressort, rue pied du Pont-d'Ile, n. 766, à Liège.

Fait à Liège, le 14 octobre 1825.
L'Administrateur des domaines, eaux et forêts du cinquième ressort, Ferdinand DEL-MARMOL.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 16 octobre, pour N° 1 du premier mois d'abonnement, la première représentation du *Vaisseau en quarantaine*, ou le *Marchand et le Corsaire*, vaudev. nouv. en un acte, de M. Scribe, précédé par *Euphrosyne et Coradin*, ou le *Tyrant corrigé*, opéra en 3 actes, de M. Hoffman, musique de Méhul. On commencera à 6 heures précises par *l'Original*, comédie en un acte.

Lundi 17, pour la clôture des représentations de M. Philippe, trois vaudevilles dans lesquels il jouera les principaux rôles.

En attendant, *Robin des bois*, ou les 3 balles, nouvel opéra féerie en 3 actes, orné de costumes et décors nouveaux, musique de Weber.

La *Tapiserie*, comédie; le *Bénéficiaire*, sans Tambour ni Trompette, vaudeville nouveau.

ERRATUM. — Feuille d'hier, état civil de Liège, au lieu de *Chevalier de Soumagne Vercour*, lisez: de *Sauvage-Vercour*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a l'honneur de prévenir le public, que l'on trouvera au Café de l'*Amitié*, les deux billards réunis dans la grande salle qui vient d'être achevée; on ne négligera rien pour satisfaire les personnes qui voudront bien le fréquenter.

Le *Lait*, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches et fromage de Gruyère nouveau.

L'épouse DALLEMAGNE a l'honneur de prévenir le public qu'elle continue de louer voitures, cabriolets et chevaux de selle. Elle invite aussi les personnes qui veulent l'honorer de leur présence, à venir au n° 320, car il y a des personnes qui empruntent son nom; elle a aussi des chambres garnies à louer.

On a perdu, hier vers les 4 heures de l'après-midi, depuis St-Severin jusqu'à la place St-Jean, un portefeuille renfermant divers papiers; le nom de la personne est marqué dans l'intérieur. Bonne récompense à celle qui le remettra au bureau du *Courrier de la Meuse*, rue sous la Tour, n. 301.

Le notaire BERTRAND fait savoir, qu'il est sur les ventes de la maison sise à Liège, place St. Pierre, n. 869 et des immeubles et rentes, qui devait avoir lieu en son étude le 28 octobre. Des avis ultérieurs indiqueront le jour auquel cette vente aura lieu.

JOSSART-CHANTRAINE, rue Pont-d'Ile, a reçu flanelle de santé, tricots idem, bonnets, bas de soie, filonelle, laine, coton, agora, rubans à tricoter, souliers fourrés, gants, bretelles, jarretières, parapluies, sacs nouveaux, ceintures, plaques et boucles pour idem, colliers, boucles d'oreille, peignes, bracelets, crochets, épingles et tous les articles de nouveauté. Soieries, mérinos, percales, mousselines, franges pour rideaux, schals longs et carrés, fichus, écharpes, etc. Liqueurs de la côte Saint-André et autres, anisette d'Hollande, kierschwaser de la forêt noire, extrait d'absolu de Neufchâtel. Huile de Provence, huile épurée, bougies transparentes et autres, chandelles à mèche cirée, idem de Braubant; montarde, vinaigre, pâte d'Italie, épiceries. Il tient les dépôts des chocolats analeptiques et autres de Debaube de Paris, tablettes de baume de Tolu, vinaigre aromatique et antiméphytique de Bully, instruments en gomme élastique, savons de Debaube et Laugier, et de toutes les parfumeries fines; il a l'honneur d'informer qu'ayant acheté beaucoup d'articles au dessous du cours, il en fera jouir les acheteurs.

On cherche un domestique sachant travailler dans les jardins. S'adresser vis-à-vis l'église St-Antoine, n° 48.

La maison sise à Liège, rue St-Hubert ou au commencement de celle mont Saint-Martin, n° 604, sera définitivement vendue aux enchères par le ministère et en l'étude du notaire Papez, le lundi 14 novembre 1825, à trois heures de relevée. On peut voir les conditions chez M. WILQUET, avocat, rue mont St-Martin.

A louer présentement une bonne maison, faubourg Saint-Laurent, n° 1140, avec un beau jardin de 35 perches, ou sans jardin. S'adresser à M. BOUDX, même faubourg, n° 1138.

A rendre ou à vendre présentement une maison avec brasserie et ses ustensiles, bien achalandée, située dans un des faubourgs de la ville de Liège.

S'adresser au notaire ADAMS, place St-Denis.

A louer, pour entrer en jouissance au 1^{er} janvier 1826, une très bonne maison, maintenant occupée par M^{me} veuve Gilman, sise sur la Grande-Place, à Huy, propre, par sa situation et son étendue, à toute espèce de commerce; ayant plusieurs magasins, cours, issues sur le derrière, puits et citerne, avec pompes; six caves, quatre greniers avec grande cache à houblon.

S'adresser à M^e COLLIGNON, avocat, ou à M^e GRÉGOIRE, notaire à Huy.

AU POINT DE VUE,

Chez le sieur ROMENBURG-SIMON, sur les Degrés St-Pierre, n° 18, à Liège.

Grand assortiment des articles de Paris, d'Angleterre et d'Allemagne, en quincaillerie, mercerie, parfumerie, tableterie, bijouterie, articles de goût, lunetterie et objets d'optique en tous genres.

Il vient de recevoir un grand assortiment d'articles nouveaux dont le détail serait trop long.

N. B. Dépôt d'eau de Cologne royale de J. M. Farina. Eau de la Chine pour noircir les cheveux. Lampes de nuit, nouveau genre, en porcelaine transparente et en cristal; lampes astrales de toutes dimensions; mèches veilleuses et à quinquets, première qualité; tabatières à calendrier 1826, et cartes de visites de toutes qualités.

() A vendre au n° 609, quai d'Avroy, à Liège, une très forte quantité de vieux houblons, très bien conservés et emballés.

Plus sept cents bouteilles de vins vieux, savoir: 250 bouteilles Fomar 1819; 60 bouteilles Nuits 1818; 150 bouteilles du Rhin 1806. Le tout de très bonne qualité et bien conservé, et 240 bouteilles Bordeaux, à 47 cents la bouteille. S'y adresser.

A SURENCHERR.

Par acte avenu devant Me. LIBENS, notaire, à Liège, le 10 courant, un corps de ferme, appendices et dépendances avec 28 bonniers 77 perches des Pays-Bas, situé à Rullecoven, Boeshoven et Opleeuw, canton de Looz, province de Limbourg, a été adjugé moyennant la somme de 11,812 florins 50 cents P.-B.; conformément aux conditions de l'adjudication on peut surenchérir d'un dixième, en faisant la déclaration devant ledit notaire jusqu'au le 20 même mois.

J. F. MARS, rue Vinave-d'Ile, n° 52, à Liège, échange les espèces d'or et d'argent et achète les louis vieux à 24-85, louis légers à 94 50 l'once, couronnes rognées, demi couronnes, anciens francs, etc., 5 95 l'once, pièce de 12 et 6 sous à 35 90 le marc. — P. B. les demi couronnes, bien marquées à 45.

Le même se charge de la rentrée des successions des officiers belges décédés en Amérique.

Il sera procédé par le ministère de maître Grégoire, notaire à Huy, en son étude le jeudi 15 décembre 1825 à dix heures du matin, à la vente publique des biens domaniaux, dépendant des bureaux de Huy, Hérou, Hannut, Landen et Fraiture, province de Liège.

La description de ces biens se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de 15 cents chez les receveurs des bureaux nommés ci-dessus ainsi que chez tous les receveurs de province du royaume.

Liège, le 12 octobre 1825.

L'Administrateur des domaines, eaux et forêts du 5^{me} ressort, Ferdinand DEL-MARMOL.

Il sera procédé par le ministère de maître Grégoire, notaire à Huy, en son étude le vendredi 23 décembre 1825 à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux, dépendant de l'inspection des eaux et forêts de Liège, province de ce nom.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de 15 cents chez l'inspecteur des eaux et forêts à Liège, le sous-inspecteur à Huy, les receveurs des domaines à Liège, Huy, Verviers et Waremme, ainsi que chez tous les receveurs des chefs-lieux de province du royaume.

Liège, le 12 octobre 1825.

L'Administrateur des domaines, eaux et forêts du 5^{me} ressort, Ferdinand DEL-MARMOL.

Il sera procédé par le ministère de maître Buydens, notaire à Namur, dans une des salles du palais de justice le mercredi 28 décembre 1825 à la vente de bois domaniaux, dépendant de l'inspection des eaux et forêts de Namur, province de ce nom.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de 15 cents chez l'inspecteur des forêts à Namur, chez tous les receveurs des domaines de la province de Namur et chez tous ceux des chefs-lieux de province du royaume.

Liège, le 12 octobre 1825.

L'Administrateur des domaines, eaux et forêts du 5^{me} ressort, Ferdinand DEL-MARMOL.

() A louer présentement ou pour mars prochain, une belle maison de campagne avec cour, grange, écurie, étable, remise, jardin, située sur la route de Liège à Huy, à proximité de Chokier et environ douze bonniers de prairie bien arborée et terres arables. Cette maison est propre à tout commerce; on la louera avec tout ou partie des terres et prairies au gré du locataire. S'adresser au notaire DELVAUX, Place Verte à Liège.

MESSAGERIES ROYALES.

Service de jour de **LIÈGE à ANVERS et BRUXELLES**, par la route directe d'Orey, Saint-Trond, Tirlemont et Louvain, en correspondance avec la Hollande, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne.

KOELMAN LAUWERS, entrepreneurs de messagerie, a l'honneur de prévenir le public, qu'il fera desservir tous les jours à dater du 15 octobre 1825 les routes susdites, avec des voitures à ressort très élégantes, conduites en poste à quatre chevaux, partant de Liège à 5 heures du matin, et faisant le trajet, de Liège à Bruxelles en 11 heures et de Liège à Anvers en 13 heures.

Le retour d'Anvers est fixé à 6 heures et de Bruxelles à 7 heures du matin.

Les transports de fonds et marchandises se feront sans retard à des prix très modiques.

Les bureaux sont :

A Liège,	chez M. Lebrun directeur, place Verte, n ^o 780.
Orey,	» Festraets, » à l'hôtel de l'Amitié.
St.-Trond,	» Van Aertryck, directeur, à l'Aigle Noire, Grande-Place.
Tirlemont,	» P. Janssens, » Hôtel de Flandre, Grande-Place.
Louvain,	» Hamoir, » rue de Tirlemont, n. 11.
Bruxelles,	» La Praille, » Hôtel de la Couronne d'Espagne.
Malines,	» Wagemans, au Lion, Grande-Place.
Anvers,	» Au bureau de l'Entreprise, à l'hôtel de la Cour de Brabant, tenu par le St. Lavaut.
St.-Nicolas,	» Van Haveren, au Ferdinand, Grande-Place.
Lokeren,	» Aux quatre Sceaux.
Gand,	» L. Segers, Marché aux grains.
Courtrai,	» Verkruyssen, aux Armes de France.
Turcoin,	» Dervaux, au Cygne.
Lille,	» Paquet, Hôtel de France.
Menin,	» Léonard, à l'Etoile.
Ypres,	» Verhaegen, Hôtel du Soleil.
Breda,	» C. Dekock, rue du Ginneken.
Gorcum,	» A. Oostrum.
Utrecht,	» Vermeulen, au Zutphensche Veerhuis.
Amsterdam,	» Van der Horst, au Gingel.
Bois-le-Duc,	» Stalenberg, Hôtel de la Cour Impériale.

L'on demande un aide en pharmacie au n^o 762, Pont-d'Ile, vis-à-vis place de la Comédie.

On cherche en location une maison avec écurie, jardin et verger, à deux ou trois milles de Liège. S'adresser rue Pont-d'Ile, n^o 852.

AVIS.

Les entrepreneurs des *Messageries Royales de l'Eclair*, préviennent le public et le commerce, que l'administration du Waterstaat, fesant confectionner les ponts entre Tongres et St. Trond, ils feront passer provisoirement leurs voitures pour Bruxelles et Anvers par Oreye.

Le trajet entre Anvers et Liège se fera en 13 heures et Bruxelles en 11 heures.

Les bureaux sont à Liège, rue Souverain-Pont, Hôtel des Messageries.

Bruxelles chez M^{de} V^o B. Lemaire, rue de l'Hôpital.
Anvers chez M^{de} V^o Loos, Hôtel d'Angleterre.

Le sieur ROLAND, maître à danser, a l'honneur de prévenir ses élèves et autres amateurs de danse, qu'il ouvrira sa salle lundi prochain, 17 octobre; elle sera ouverte tous les jours depuis 6 heures du soir, jusqu'à neuf, il est domicilié sur la place aux Chevaux, n^o 799.

A vendre de gré-à-gré, ensemble ou séparément.

1^o Une belle et grande maison, portant le n^o 269, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, cave et grenier, avec un jardin clos de murs mesurant douze à treize perches.

2^o Une maison à côté, ayant deux pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage, cave et cour.

3^o Un jardin contenant huit perches, garni d'arbres à fruits, avec bâtiment composé de trois pièces au rez-de-chaussée, trois à l'étage, et cave.

Tous ces bâtimens sont en pierres et briques, ils sont en bon état et situés à l'entrée du faubourg de Vivegnis, à Liège.

S'adresser au propriétaire, occupant le n^o 269, ou au notaire BOULANGER, pour connaître les titres, prix et conditions.

Chambre garnie à louer au n. 121, rue derrière la Magdelaine.

Chambres à louer, avec pension, à la Tête verte, sur la Batte.

Les immeubles provenant du Sr. Henri Lutaster et de Catherine Leclercq, son épouse, vivants, demeurant à Dison, et dont la vente a été précédemment annoncée, ayant été adjugés par acte venu devant le notaire Michel, de résidence à Jalhay, le 26 septembre 1825, moyennant, savoir :

Pour la maison et le terrain repris aux n^o 1 et 2 de l'annonce, la somme de fl. 6,567 75

Pour la maison reprise au n^o 3, celle de 2,598 75

Et pour la maison reprise au n^o 4, celle de 1,606 50

Toute personne peut, conformément aux conditions de la vente, surenchérir d'un 20^e les prix ci-dessus, moyennant déclaration à faire par acte devant ledit notaire, dans le terme de vingt jours, à dater de celui de l'adjudication.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

DERBAUCOURT, rue Nenvice, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

(570) Le mercredi 25 octobre 1825, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, il sera procédé à la vente aux enchères d'une belle propriété située à Liège, rue Hors-Château, composée d'une maison de maître, grande cour, plusieurs petites maisons et autres bâtimens, jardins garnis de quantité d'arbres des meilleurs fruits, vignobles et prairies, mesurant environ deux bonniers soixante une perches métriques, le tout en bon état, provenant de feu M. Harzé, et pouvant servir à un grand établissement. Il sera donné toutes les facilités que l'acquéreur pourra demander pour le paiement du prix. S'adresser pour plus amples informations chez ledit notaire.

(574)

Vente volontaire.

Le sept novembre 1825, aux deux heures de relevée, les héritiers de la dame Anne-Thérèse-Josephine Dehasque, veuve de M. Jean Nahon, feront exposer aux enchères publiques, en l'étude de M^e DEBEFFE, notaire, rue Sœurs de Hasque, n^o 281, à Liège :

1^o Une maison, portant ci-devant l'enseigne de l'Espérance, située rue à la Goffe, à Liège, n^o 1028, joignant vers Coronmeuse, à M. Gehotte, graveur; vers le pont des Arches, à M. Magis et derrière à M. Defourny;

2^o Une rente de quinze florins 69 cents P. B., due par la ville de Liège, avec les arrérages de 1823 et suivants.

Aux clauses et conditions reprises au cahier des charges dont on peut prendre communication dans les études de M^e DEBEFFE, notaire, et de M^e LHOEST, avoué, rue sur Meuse, n^o 384, à Liège.

(571) Les acquéreurs de bois et de domaines nationaux, peuvent se procurer chez moi des valeurs admissibles en paiement de leurs adjudications; j'ose espérer qu'ils seront satisfaits du prix et des conditions; je me charge aussi de procurer avec activité et à un taux très modéré, des actions Guebard emprunt royal d'Espagne (dont le remboursement est affecté sur la rente annuelle à charge du clergé d'Espagne à titre de subsides et sur le produit de la dime), des 5 p. c. consolidés français, des dettes actives hollandaises pour particuliers, fabriques, bureaux de bienfaisance et percepteurs; des actions de société de commerce hollandaises et rhénanes; enfin toute autre valeur dont on peut désirer l'achat. Je change aussi les monnaies d'or et d'argent.

M. J. J. FRÉSART, rue vis-à-vis Ste. Croix, n. 867.

VENTE APRÈS SURENCHÈRE

De la ci-devant commanderie de Fouron, au canton d'Aubel, province de Liège; et de la ferme de Bockrack, district de Hasselt, province de Limbourg,

Lundi vingt-quatre octobre 1825, à dix heures du matin, les enfans et représentans de feu Mr. Aubin-Joseph Sauvage, feront exposer en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, et adjuger définitivement sans aucune réserve quelconque, devant Mr. le juge-de-peace du canton de Verviers, par le ministère du notaire LYS, en sa demeure à Verviers, province de Liège, les immeubles suivans, qui jusqu'à présent étaient restés dans l'indivision.

1^o La ci-devant commanderie de Fouron-Saint-Pierre, avec château, fermes, moulin, étangs, jardins, prairies, terres arables; le tout situé communes de Fouron-Saint-Pierre, et Fouron-Saint Martin, au canton d'Aubel, province de Liège. Cette terre est située à une lieue et demie de la Meuse; la rivière de Woot y prend sa source et fait immédiatement tourner le moulin. Elle alimente les étangs, qui sont très-poissonneux; les plus belles truites y abondent.

Les bâtimens étant considérables, sont propres à former divers établissemens. Un second coup d'eau peut être utilisé.

Elle présente une étendue de 50 bonniers des Pays-Bas.

2^o La ferme de Bockrack, commune de Genck, district de Hasselt, province de Limbourg, consistant en bâtimens de maître, bâtimens d'habitation et d'exploitation pour le fermier, jardins, étangs, prairies, terres arables, bois de haute futaie et taillis, pépinière, broussailles, bruières; le tout représentant une étendue de 473 bonniers des Pays-Bas.

Trente-huit bonniers de prés, jardins et terres arables entourent les bâtimens de la ferme. Les étangs présentent une superficie de 31 bonniers.

Il y a 55 bonniers de bois de haute futaie et taillis, dans lesquels on compte 3400 chênes et 1600 sapins, propres à tout usage, par leur hauteur et grosseur; il y a en outre une pépinière de sapins de 12 à 15 ans, de deux bonniers et demi, et 34 bonniers de broussailles. Enfin, 8 bonniers de prairies, première classe, situées sous Dypenback et Hasselt, arrosées par le Demer, font en outre partie de cette ferme et peuvent former une exploitation distincte.

Ces biens sont libres de charges quelconques. Les conditions de la vente présentent sûreté et facilité aux acquéreurs. La mise à prix de ladite commanderie ensuite de la surenchère faite est de 25725 florins, celle de la ferme de Bockrack, ensuite de pareille surenchère, est de 22,050 florins.

La carte figurative de la propriété de Bockrack, est déposée en l'étude dudit notaire, et à Bruxelles, chez Mr. RITWEGEN-SAUVAGE, section 5, n^o 354. S'y adresser pour plus amples renseignemens.